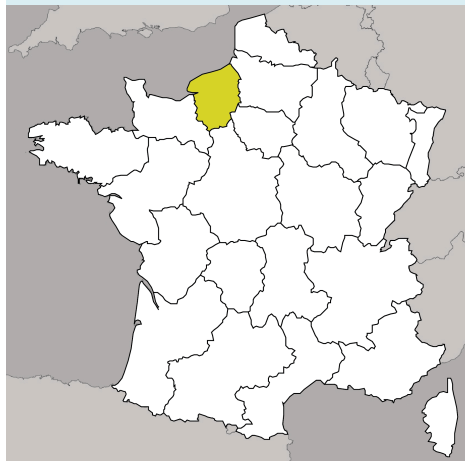


## Intégration de la TVB dans le PLU des Loges

### Identité du territoire



**Localisation :** région Haute-Normandie, département de la Seine-Maritime, Commune des Loges

**Superficie :** 1 486 ha

**Population :** 1 192 habitants

#### Spécificités du territoire :

Une façade littorale au Nord, un village au cœur du plateau agricole, une limite Sud marquée par le bois des Loges

#### Pressions identifiées :

Érosion des sols (culture de la pomme de terre), pression foncière, etc.

### Contact

**Sylvain Saunier**

Maire adjoint des Loges

02 35 27 04 81

mairielesloges76@orange.fr

Structure porteuse de l'action : Commune des Loges (76)



### MOTS CLÉS

Entrée Thématique	Type d'action
x Aménagements, documents d'urbanisme	x Identification / Cartographie
x Littoral	x Intégration dans les documents d'urbanisme et d'aménagement
x Paysage	

### Contexte et historique de l'action

#### Résumé de la démarche

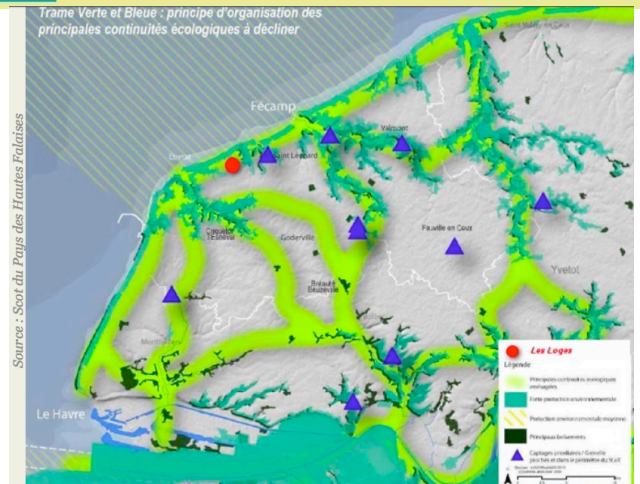
La biodiversité et les milieux naturels (sept ZNIEFF, une bordure littorale au nord et un massif forestier au sud) font partie intégrante de la commune des Loges. Suite à la modification du Plan d'Occupation des Sols (POS), en 2007 et en 2008, le conseil municipal de la commune a veillé, au moment de l'élaboration de son PLU, à ce que la Trame verte et bleue (TVB) soit intégrée de manière pertinente, en faisant même un atout pour l'aménagement de son territoire.

Son identification dans le PLU a permis de répondre aux problématiques spécifiques de la commune des Loges comme la présence de cavités souterraines, le ruissellement, les clos-masures (fermes fortifiées par leurs talus plantés d'arbres de haut jet), les prairies jardinées mais aussi « la ceinture verte » autour du bourg. L'ensemble de ces enjeux a été pris en compte comme élément de la TVB locale. Les îlots de biodiversité existants et déjà caractérisés ont par la suite été ajoutés. Par ailleurs, l'identification de la TVB a permis la mise en place d'une stratégie pour la maîtrise de l'étalement urbain sur le territoire de la commune.

## Contexte régional

La commune des Loges se situe à 35 km au nord du Havre, entre Fécamp et Étretat. Elle fait partie de la Communauté d'agglomération de Fécamp Caux Littoral aggro. Avant l'intégration de la TVB dans le PLU, celle-ci avait déjà été identifiée à des échelles supra *via* :

- Le SRCE : identifie la présence d'un corridor sur l'ouest du centre bourg de la commune ;
- Le SCoT du Pays des Hautes Falaises : identifie deux continuités écologiques majeures pour la commune :
  - **Littorale**, liée aux milieux associés aux falaises (estran, parties littorales des valleuses, etc.) ;
  - **Boisée**, d'Étretat à Bréauté-Beuzeville en lien avec la valleuse d'Étretat.



## Espaces concernés et statuts de protection

A l'échelle de la commune, la TVB s'appuie, pour sa partie littorale, sur les falaises et hauts de falaises, sa plage et sur la valleuse d'Étignes. Le bois des Loges, qui couvre la partie amont de la valleuse d'Étretat, est le support de la continuité boisée d'échelle supra communale. L'ensemble de ces espaces est concerné par des protections environnementales (Natura 2000, site classé). Il est à noter que deux zones du territoire ont été identifiées au titre de la loi "Littoral" : les fonds d'Étignes, zone tampon déterminante pour la protection des équilibres biologiques et écologiques, et le bois des Loges (une des plus longues pénétrantes boisées du littoral), élément important de l'équilibre entre la façade maritime et les terres intérieures.



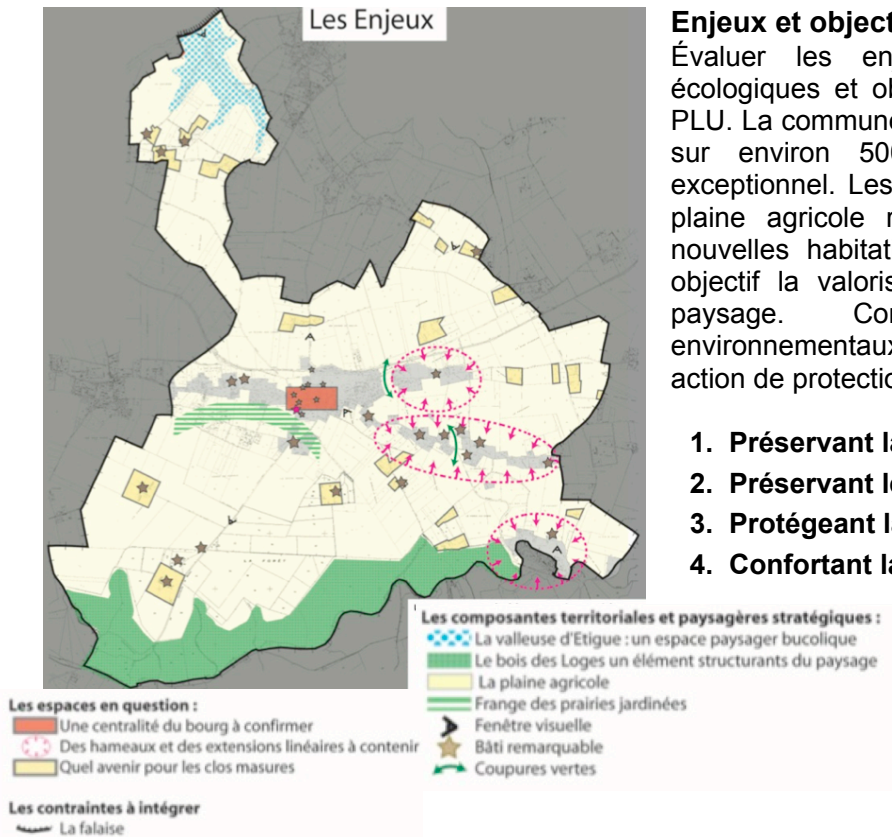
La commune des Loges (par arrêté du 28 mars 1979) fait aussi partie d'un projet issu du site classé du domaine public maritime de la côte d'Albâtre. Le 25 septembre 2013, ce site a rejoint le réseau des Grands Sites de France sous le nom « Falaises d'Étretat – Côte d'Albâtre ». Géré par le Département de Seine-Maritime, il s'étend sur 13 communes du littoral, de Fécamp à Saint-Jouin-Bruneval.

## Panorama des actions TVB mises en œuvre à l'échelle du territoire

ANNÉES	ACTIONS MISES EN OEUVRE
2008	Identification et cartographie de la TVB sur le territoire
2009	Mise en place de MAE avec les agriculteurs pour la restauration et la préservation des éléments bocagers, en partenariat avec la chambre d'agriculture de Seine-Maritime
2010	Étude et plan de ruissellement de la commune
2011-2015	Inventaire des cavités souterraines et des parcelles napoléoniennes *
	Inventaires des mares et des chemins ruraux pour identifier les sous-trames
	Inventaire des clos-masures de la commune comme espaces remarquables
	Création de STECAL (délimitation de secteurs potentiellement constructibles dans les zones naturelles, agricoles ou forestières) en lien avec la loi ALUR
	Création d'une ceinture verte autour du bourg et d'une voie verte à sa périphérie

\* Terrains qui ont fait l'objet d'une déclaration d'intention d'extraction de marne durant la période napoléonienne. Suite aux nombreux effondrements, des communes ont recensé ces « zones à risques ». Les parcelles dites « napoléoniennes » ont été déclarées systématiquement « zones à risque » suivant le principe de précaution.

## Présentation de l'action



La trame communale est portée principalement par le Bois des Loges et la Valléeuse d'Etigues. Elle est complétée par les alignements d'arbres des clos-masures, les prairies jardinées, les cœurs d'îlots du village ou encore par la végétation qui accompagne le bâti diffus disséminé dans l'espace agricole.

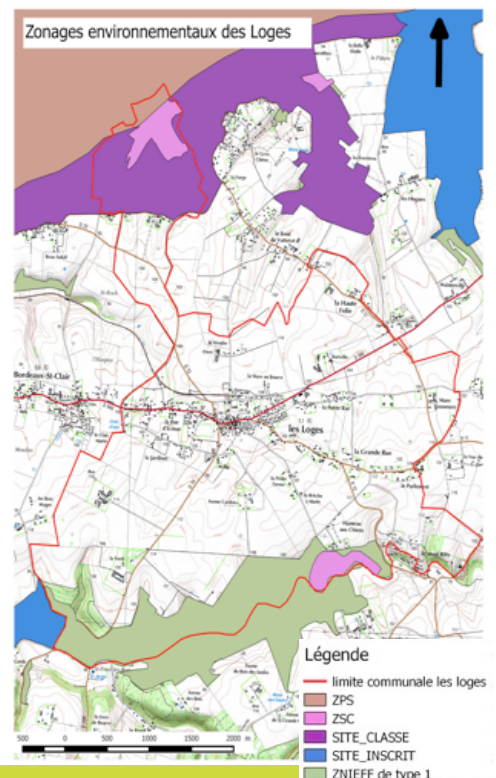
## Identification, cartographie des continuités écologiques

### Données utilisées et méthodologie

Dans un premier temps, les continuités écologiques ont été identifiées par le SCoT. Les services de la DREAL ont ensuite publié, au niveau de la Seine-Maritime, un atlas du Schéma de cohérence écologique. La commune s'est appuyée sur les données environnementales existantes soit :

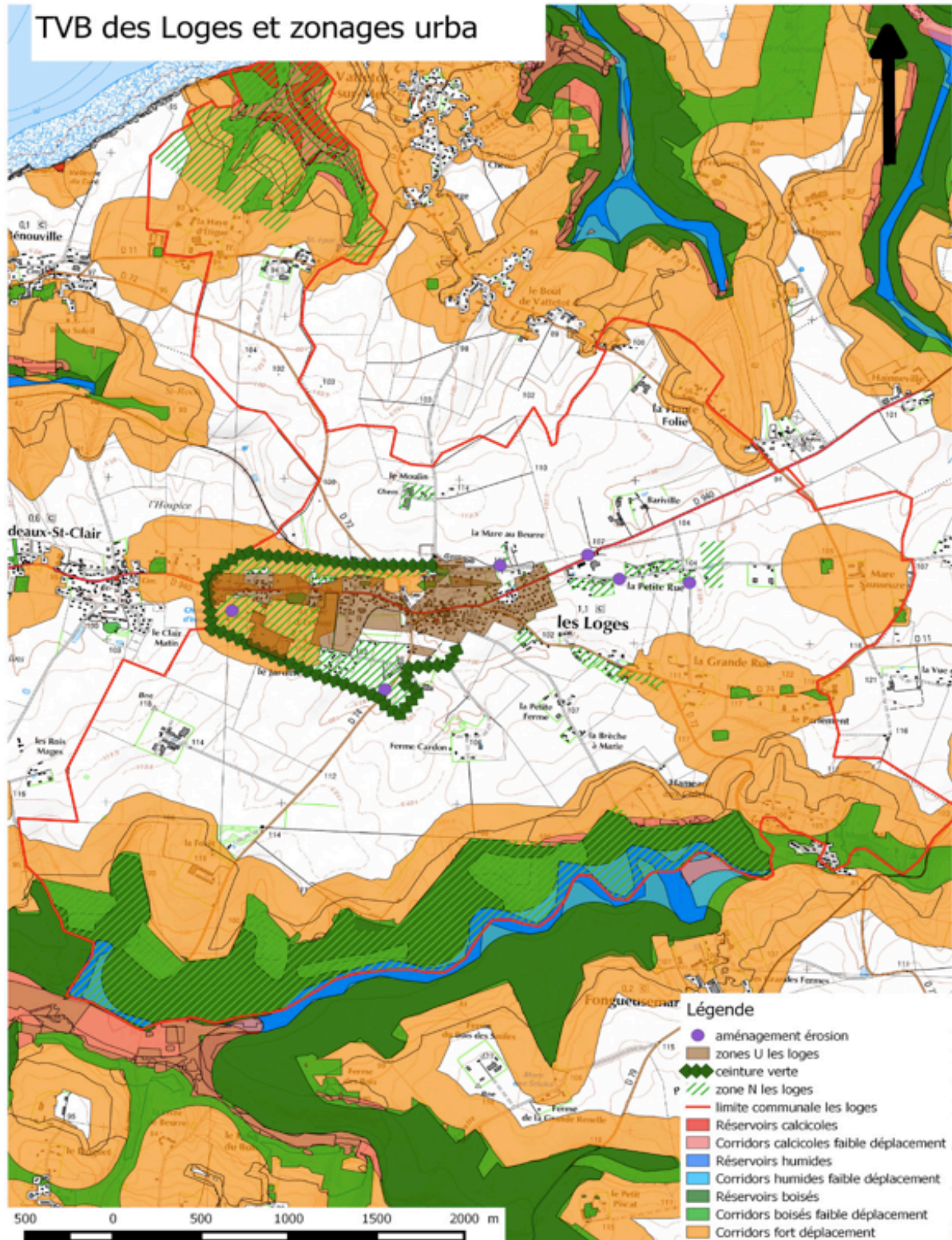
- **2 ZNIEFF de type I** : le bois des Loges et la falaise de la porte d'amont, au fond d'Etigues
- **2 ZNIEFF de type II** : le littoral et les valleuses d'Étretat à Fécamp et la valleuse d'Étretat
- **3 sites Natura 2000** : dont deux ZSC (le littoral cauchois et le réseau de cavités du nord-ouest de la Seine-Maritime) et une ZPS (littoral seino-marin)
- **Site Classé du « Domaine public maritime de la côte d'Albâtre »**.

En complément, l'identification de la TVB s'est faite à l'aide des données fournies par la DREAL et celles déjà disponibles au sein de la commune (relief, géologie, hydrographie, biodiversité). Une évaluation environnementale (obligatoire pour les trois sites Natura 2000 selon l'article R.121-14 du Code de l'urbanisme) a permis,



outre l'identification des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, de veiller à la préservation des TVB, d'identifier les éléments linéaires qui structurent le paysage et la biodiversité mais aussi d'entreprendre des travaux de restauration voire de création de corridors écologiques. Les travaux d'identification à l'échelle fine de la commune mais aussi la cartographie de la TVB ont été effectués par le bureau d'études G2C et par l'équipe de la commune des Loges.

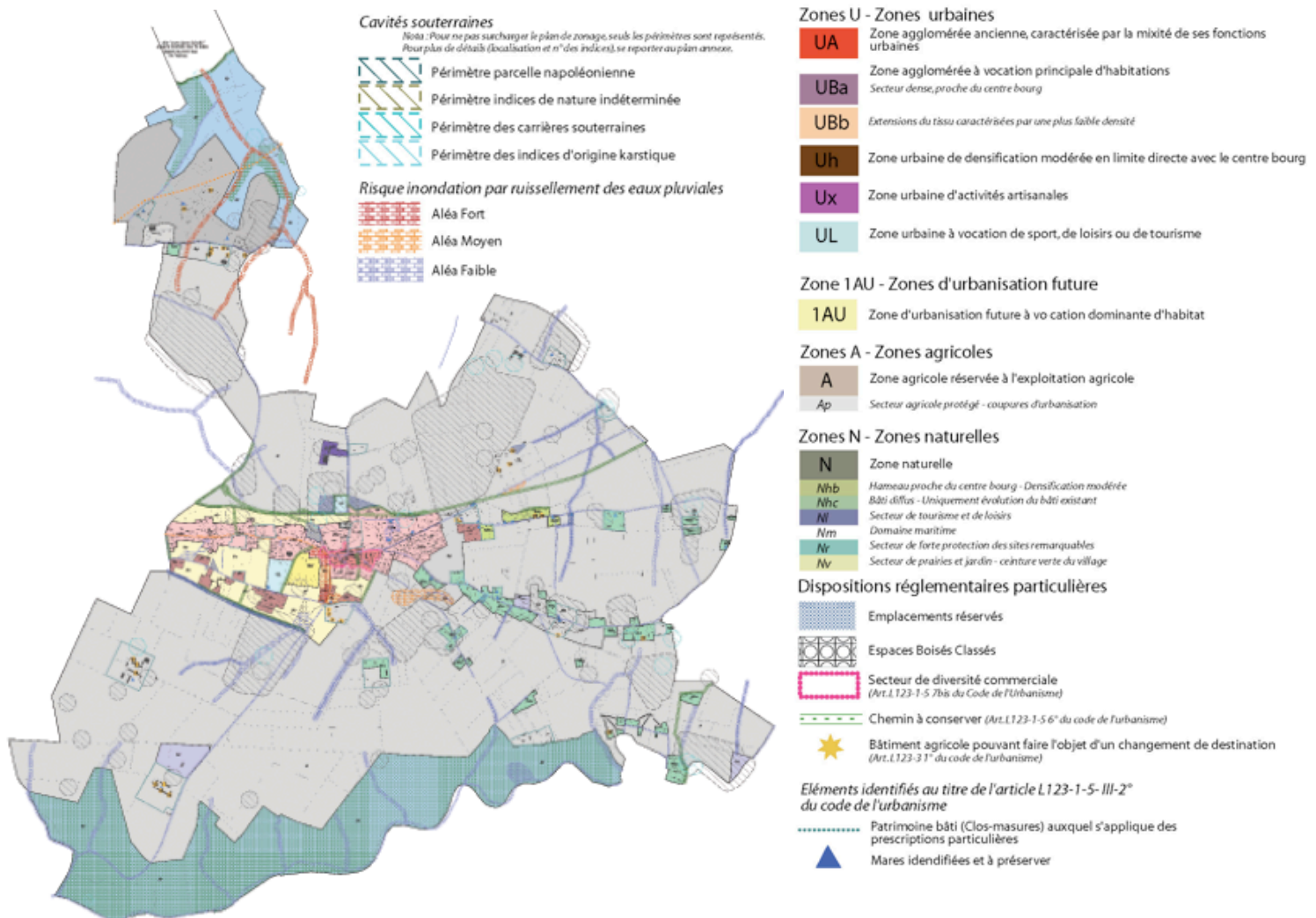
## Cartographie de la TVB



## Description détaillée

La TVB a été prise en compte à chacune des grandes étapes de l'élaboration du PLU :

- **Rapport de présentation du diagnostic territorial** : reprend les informations issues des échelles supra, les sites protégés, définit les mosaïques d'habitats, la matrice éco-paysagère, les zones à risques (ruissellement, cavités souterraines), ...
- **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** : respect de la qualité écologique des sites, préserver la TVB urbaine (clos-masures, alignements d'arbres, vergers, prairies jardinées), consolider les continuités écologiques, ...
- **Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)** : consolider la TVB urbaine (plantation d'arbres), préconiser une hydraulique douce pour limiter le ruissellement et créer de nouveaux milieux humides.
- **Des zonages en lien avec la TVB** ont aussi été réalisés comme un secteur spécifique pour les sites Natura 2000 (seules les occupations autorisées par la loi Littoral sont permises), la vailleuse d'Etigues est entourée d'une zone N, des espaces boisés classés recouvrent le bois des Loges, etc.
- **La TVB a aussi été inscrite dans le règlement** : une zone inconstructible a été créée pour sauvegarder le corridor Nord/Sud, les clos-masures sont protégés au titre de l'article L123-1-5-III-2° du Code de l'urbanisme (conservation obligatoire des talus plantés, définition des essences d'arbres autorisées), les haies sont protégées au titre de l'article L123-1-5-III-2° du Code de l'urbanisme, un emplacement a été réservé pour la trame de circulation douce pour faire le lien entre agriculture, habitat et biodiversité (emprise de 20 m comprenant chemins, noues et plantations), les cavités souterraines sont identifiées comme zones à risque (inconstructibles) etc.



## Partenaires du projet

PARTENAIRES	SPÉCIFICITÉS
Commune des Loges	La commission urbanisme, avec notamment M Mabile, maire et ancien de la DDE, et M Saunier, maire adjoint et spécialiste en géographie urbaine
DDTM de Seine-Maritime	En qualité de conseil et avis informel
DREAL	En qualité de conseil, présentation du PLU au Conseil régional accompagné de M Saunier

## Évaluation et suivi

La commune des Loges a pris le parti d'une évaluation permanente de sa TVB. Elle se fera *via* les études sur le ruissellement, les cavités souterraines mais aussi en fonction des évolutions de la loi ALUR. Des réunions régulières ponctueront le suivi et l'évaluation. Elles seront hebdomadaires pour la commission urbanisme de la commune, mensuelles lorsqu'organisées avec le G2Cn (le bureau d'études en urbanisme) et périodiques avec la DDTM pour des avis informels. Des présentations publiques et des débats seront aussi organisés pour le grand public.

## Coût de l'opération et financement

L'élaboration du PLU a coûté 80 000 € financés à 70 % par la commune et 30 % par le département.

## Bilan

POINTS FORTS ET CLÉS DE RÉUSSITE	LIMITES, DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
Une très bonne entente entre les différents partenaires une fois que les objectifs ont bien été définis	Le coût assez prohibitif pour la commune. Son montant élevé provient des ajouts obligatoires (étude sur le ruissellement, loi ALUR, etc.) Difficulté pour la reconnexion des corridors écologiques car il n'existe pas de politique de l'État actuellement à ce sujet. La commune regrette, par exemple l'abandon des Contrats territoriaux d'exploitation (CTE)

## Perspectives

Une Enquête publique aura lieu en décembre 2015 ou janvier 2016.

Les compétences PLU vont passer à la Communauté d'agglomération de Fécamp.

## Fiche réalisée par la FPNRF et la commune des Loges



## Citation

Saunier S., Bellanger S. & Hamon C. 12/2015. Intégration de la TVB dans le PLU des Loges, *Retour d'expériences du Centre de ressources Trame verte et bleue*. FPNRF, Communes des Loges. 7 p.